

Metz le 1er juillet 2016

Quelle place pour le dialogue social ?

COMPTE RENDU DE LA CAPL du 27/06/2016 Mutations C au 01/09/2016

Après la lecture de la déclaration FO ci-dessous, la Direction nous a donné les réponses suivantes :

- Suppressions d'emplois à la DGFIP : "Elles contribuent à l'effort national compte-tenu du contexte budgétaire"
- Lignes Directrices de la DGFIP : "La feuille de route du DG permet de faire en sorte que la DGFIP soit au rendez-vous de ses missions".
- Cartographie des RAN: " Pas de modification proposée en Moselle en 2016."
- Situation des effectifs en MOSELLE : Les chiffres sont clairs et inquiétants :

-28,2 C en Moselle au 01/09/2016

19 emplois C vacants

21 agents C affectés ALD (A la Disposition du Directeur)

La Direction a bien précisé que la DG ne peut plus compenser le temps partiel !!!

**FO-DGFIP a rappelé son attachement au droit à mutation pour tout agent.
Pour toutes ces raisons, FO-DGFIP a voté contre ce mouvement.**

La liste du mouvement définitif est publiée sur Ulysse 57

Déclaration FO : CAPL MUTATIONS cadre C au 01/09/2016

Madame la Présidente,

Depuis maintenant plusieurs mois, les salariés de ce pays, à l'appel de FO, CGT, SOLIDAIRES et des syndicats de jeunesse manifestent y compris par la grève, leur rejet de la Loi Travail.

F.O.-DGFIP s'inscrit pleinement dans ce combat considérant qu'il est celui de tous les salariés du privé comme du public. Ce projet, s'il était mis en oeuvre, légitimerait le dumping social entre les entreprises du simple fait de son article 2 qui, en inversant la hiérarchie des normes, permettrait des accords d'entreprise moins favorables que les accords de branches pour les salariés.

Non seulement, il ne créera aucun emploi mais il détériorera les conditions de rémunérations et de travail des salariés.

Sourd aux revendications exprimées par les manifestations et les grèves, le gouvernement cherche, en usant d'amalgames avec des violences inacceptables commises en marge des manifestations, à déconsidérer l'action syndicale.

Les organisations syndicales et les salariés ne sont en aucun cas responsables du blocage des discussions incombant au seul gouvernement par son refus de prendre en compte l'opposition de l'écrasante majorité de la population à son projet de Loi.

Dans la Fonction Publique, les attaques ne sont pas moindres : le lien entre la loi travail et la casse des statuts est évident.

Au-delà de la mise en place de PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) contre l'avis des syndicats majoritaires, le gouvernement a commandé un rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique.

Les préconisations de ce rapport constituent de nouvelles attaques contre les fonctionnaires et apparaissent surtout destinées à pallier la pénurie d'emplois.

À la DGFIP, le Directeur Général, à l'instar du Premier Ministre, privilégie le passage en force en érigeant en « Lignes directrices » ce qui était jusqu'alors présenté comme des pistes de réflexions. **F.O.-DGFIP**, y est opposé. L'ensemble de ces lignes constitue à la fois une provocation et un plan de liquidation des services de la DGFIP.

Les suppressions d'emplois y sont présentées comme inéluctables tout comme la diminution constante des moyens budgétaires.

Selon le DG, il n'y aurait donc plus d'autre solution que de regrouper, simplifier et restructurer à tout va :

- fusions et suppressions de Trésoreries, SIP, SIE,
- visa en mode industriel des mandats et des titres de recettes dans des centres de services commun (CSC) abusivement dénommés service d'appui au réseau (SAR),
- régionalisation de la programmation du contrôle fiscal, de l'expertise domaniale,
- numérique et centres de contact en lieu et place du service de proximité,
- prélèvement à la source
- et télétravail subi.

Loi Travail, PPCR, RIFSEEP, réformes de structures incessantes à la DGFIP, relèvent d'une même logique d'austérité budgétaire, d'autoritarisme social et de tentative de mise à mort du service public que FORCE OUVRIERE combat.

Concernant la CAPL d'aujourd'hui, FO-DGFIP MOSELLE dénonce la situation déficitaire des effectifs, qui s'aggrave année après année. C'est aujourd'hui un déficit de 28,2 agents de catégorie C que nous avons à déplorer (déficit quasi identique à l'an passé avec- 28,8 en catégorie C).

Il va falloir, Madame la Présidente, que vous nous expliquiez comment les services vont pouvoir continuer à fonctionner avec de tels manques de personnels.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

F.O.-DGFIP déplore le nombre croissant d'agents à la disposition du directeur (ALD Département ou ALD RAN). Ces agents affectés avec ce statut sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les postes et services.

FO DGFIP MOSELLE exige:

- **le respect de la règle de l'ancienneté administrative**
- **le maintien de deux véritables mouvements de mutation par an**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois :54% des suppressions d'emplois sont supportés en 2016 par la seule DGFIP qui aura perdu 20 000 agents depuis sa création en 2008.**
- **le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires pour tous les concours A ,B et C .**
- **et le comblement de tous les emplois vacants.**